

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



4 CCPL 1 communauté, 14 communes	5 MISSIONS	6 ORGANISATION	8 Membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
	10 BUDGET Une stabilité confirmée	12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Dynamisme et efficacité	14 NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION Un enjeu d'aménagement	
	16 INTER- COMMUNALITÉ Le contrat de territoire	18 TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS Un nouveau contrat de type 3	20 EMPLOI Déploiement de la mission locale	22 COHÉSION SOCIALE Priorité au logement
24 ÉDUCATION Petite enfance	26 ÉDUCATION Service enfance jeunesse			
	28 TRAVAUX À l'écoute des demandes communales	30 VIE CULTURELLE ET SPORTIVE Aux côtés des acteurs du territoire	31 ENVIRONNEMENT Le Domaine de Soucy au cœur de l'action	32 COMMUNICATION Un service adapté

ÉDITO



Après une inversion de la tendance déficitaire, l'examen du compte administratif de l'année 2016 confirme le retour à l'équilibre du budget intercommunal grâce à **l'application scrupuleuse des principes d'une saine gestion.**

Tout au long de l'année, cette orientation a demandé un **effort collectif important** et, en premier lieu, je tiens à saluer ici l'engagement sans réserve des élus et des services intercommunaux qui a permis d'obtenir un tel résultat.

Pour autant, cette démarche indispensable n'est pas une fin en soi. Elle permet avant tout de pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour le territoire en réalisant **des projets concrets et utiles à la collectivité.**

Ces projets sont classés en quatre catégories distinctes et sont présentés chaque année devant notre assemblée communautaire dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire :

- Le **développement économique**
- L'**aménagement numérique**
- L'**aide aux communes**
- Les **projets spécifiques** à la CCPL

Le présent rapport d'activité annuel vous permettra de mesurer le travail important réalisé sur ces quatre thématiques, tout au long de l'année 2016.

Dans un **contexte financier particulièrement contraint**, la Communauté de Communes du Pays de Limours trace son chemin et conserve le cap qui doit lui permettre d'**atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.**

Soyez certains de **notre volonté d'y parvenir**, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles nous avons à faire face et qui ne vont malheureusement pas en s'amenuisant.

Jean-Raymond Hugonet
Président de la CCPL

et les membres du Bureau Communautaire

Bonne Lecture à Toules et à Tour.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) pour l'année 2016 conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Directeur de publication : Jean-Raymond Hugonet | **Rédaction :** les services de la Communauté de Communes du Pays de Limours | **Conception graphique :** Studio ikuki®
Crédits photos : Bureau Communautaire : © Lebrun, logo Jobs d'été : © Mathieu Dufay, voie verte : © Daniel Guillou, autres photos : divers
 Imprimé en juin 2017 par l'imprimerie Chauveau sur papier Oxygène Silk certifié FSC. | Tirage : 500 exemplaires

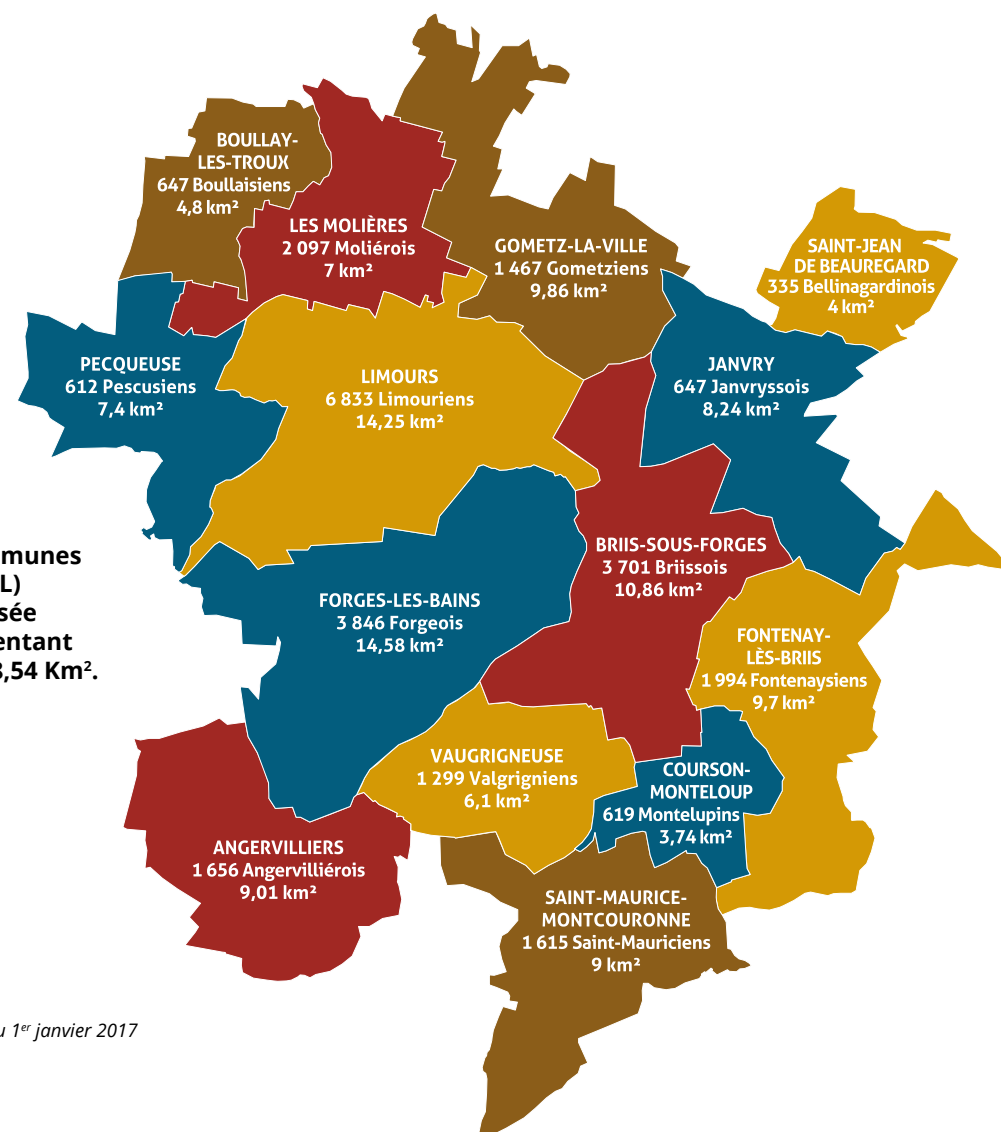
Territoire charnière entre le nord urbain de l'Essonne et le sud rural du département, le Pays de Limours bénéficie d'une qualité environnementale d'exception tout en se situant à seulement 30 km de Paris.

■ L'intercommunalité

L'intercommunalité est une pratique déjà ancienne pour notre territoire puisque, dès le 9 novembre 1964, une douzaine de communes s'étaient regroupées autour de Limours afin de former le District Rural du Canton de Limours et réaliser ensemble ce qu'elles ne pouvaient faire seules. Il est intéressant de noter qu'au départ, les communes voisines de Nozay, Marcoussis, Gometz-le-Châtel faisaient partie du District Rural du Canton de Limours avant de le quitter malheureusement.

C'est donc tout naturellement qu'à l'avènement de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi « Chevènement », les 12 communes du District ont opté pour la transformation en Communauté de Communes qui a pris effet au 1^{er} janvier 2002. Elles furent par la suite rejointes le 27 décembre 2002 par Saint-Maurice-Montcouronne et le 29 décembre 2006 par Angervilliers.

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) est actuellement composée de 14 communes représentant 27 368 habitants* sur 118,54 Km².



* Population légale, source INSEE au 1^{er} janvier 2017

MISSIONS

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) a souhaité orienter ses compétences dans le respect des principes de cohérence territoriale et d'autonomie des villes, mis en place depuis sa création.

Les 14 communes composant la CCPL délèguent à la Communauté de Communes un certain nombre de compétences qu'elle exercera pour l'ensemble des communes et leurs populations. Ces compétences sont alors dites d'intérêt communautaire.

En optant notamment dès sa création pour une communauté « renforcée », c'est-à-dire à taxe professionnelle unique, les communes de la CCPL ont solidairement fait le choix déterminant de mettre en commun leur seule source de recettes potentiellement dynamiques et porteuses, à terme, d'emplois locaux.

■ Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

■ Compétences optionnelles

- Promotion et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie de desserte des zones d'activités intercommunales
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Emploi, action sociale, petite enfance, accueil de loisirs, foyer de logement pour personnes âgées

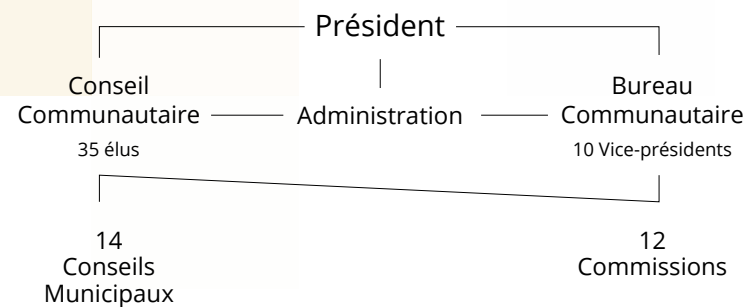
■ Autres compétences

- Organisation des transports collectifs
- Actions culturelles



ORGANISATION

■ Les élus



Le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes du Pays de Limours est administrée par un Conseil Communautaire.

Celui-ci est composé de 35 délégués élus, depuis 2014, au suffrage universel direct par fléchage le même jour que les élections municipales.

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Angervilliers	2
Boullay-les-Troux	1
Briis-sous-Forges	5
Courson-Monteloup	1
Fontenay-lès-Briis	2
Forges-les-Bains	5
Gometz-la-Ville	2
Janvry	1
Les Molières	2
Limours	9
Pecqueuse	1
Saint-Jean de Beauregard	1
Saint-Maurice-Montcouronne	2
Vaugrigneuse	1

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est composé d'un Président et de 10 Vice-présidents.

Président	Jean-Raymond Hugonet Compétence générale et gestion du personnel
1^{er} Vice-président	Bernard Vera Développement économique et aménagement du territoire
2^e Vice-président	Serge Caro Travaux et équipements
3^e Vice-président	Marcel Bayen Emploi et Cohésion sociale
4^e Vice-président	Pierre Audonneau Finances et prospective
5^e Vice-présidente	Dany Boyer Éducation
6^e Vice-président	Léopold Le Compagnon Intercommunalité et environnement
7^e Vice-président	Yvan Lubraneski Vie culturelle, sportive et patrimoine
8^e Vice-présidente	Edwige Huot-Marchand Communication et imprimerie
9^e Vice-président	François Frontera Transports et déplacements
10^e Vice-président	Alain Artoré Aménagement numérique et NTIC



■ L'administration

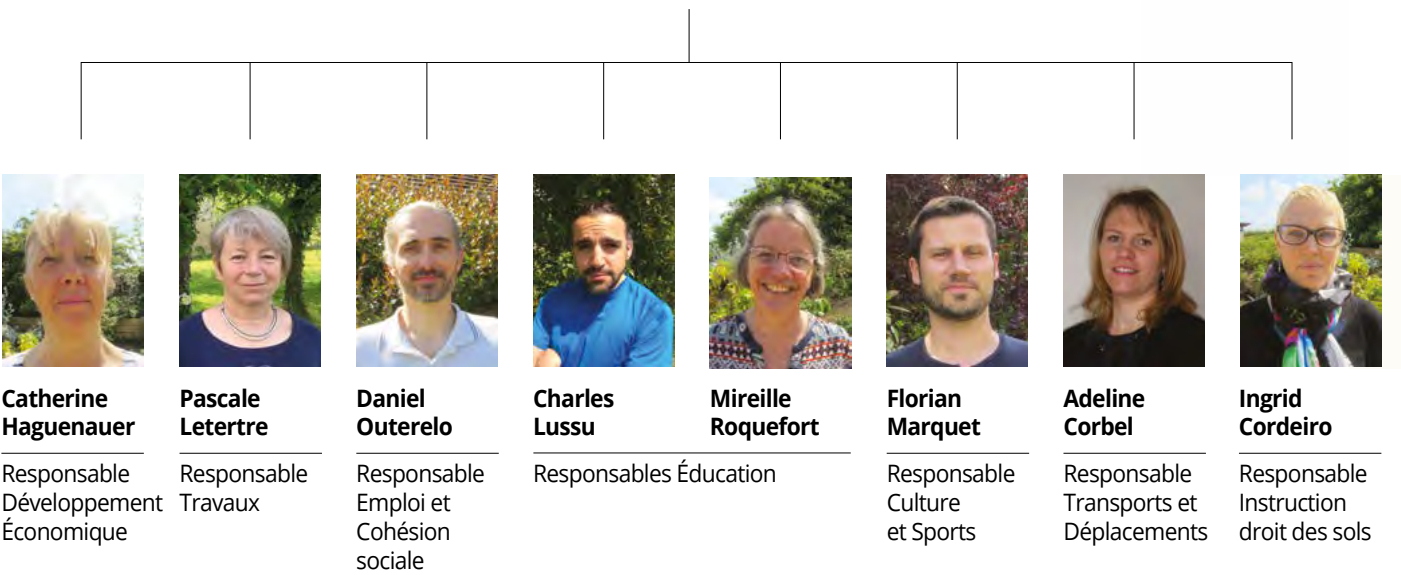
Afin de mettre en œuvre les décisions et orientations votées par les élus en Conseil Communautaire, l'administration de la Communauté de Communes est composée d'agents aux compétences pluridisciplinaires.

Fin 2016, la CCPL comptait 53 agents permanents et 13,5 équivalents temps plein non titulaires.

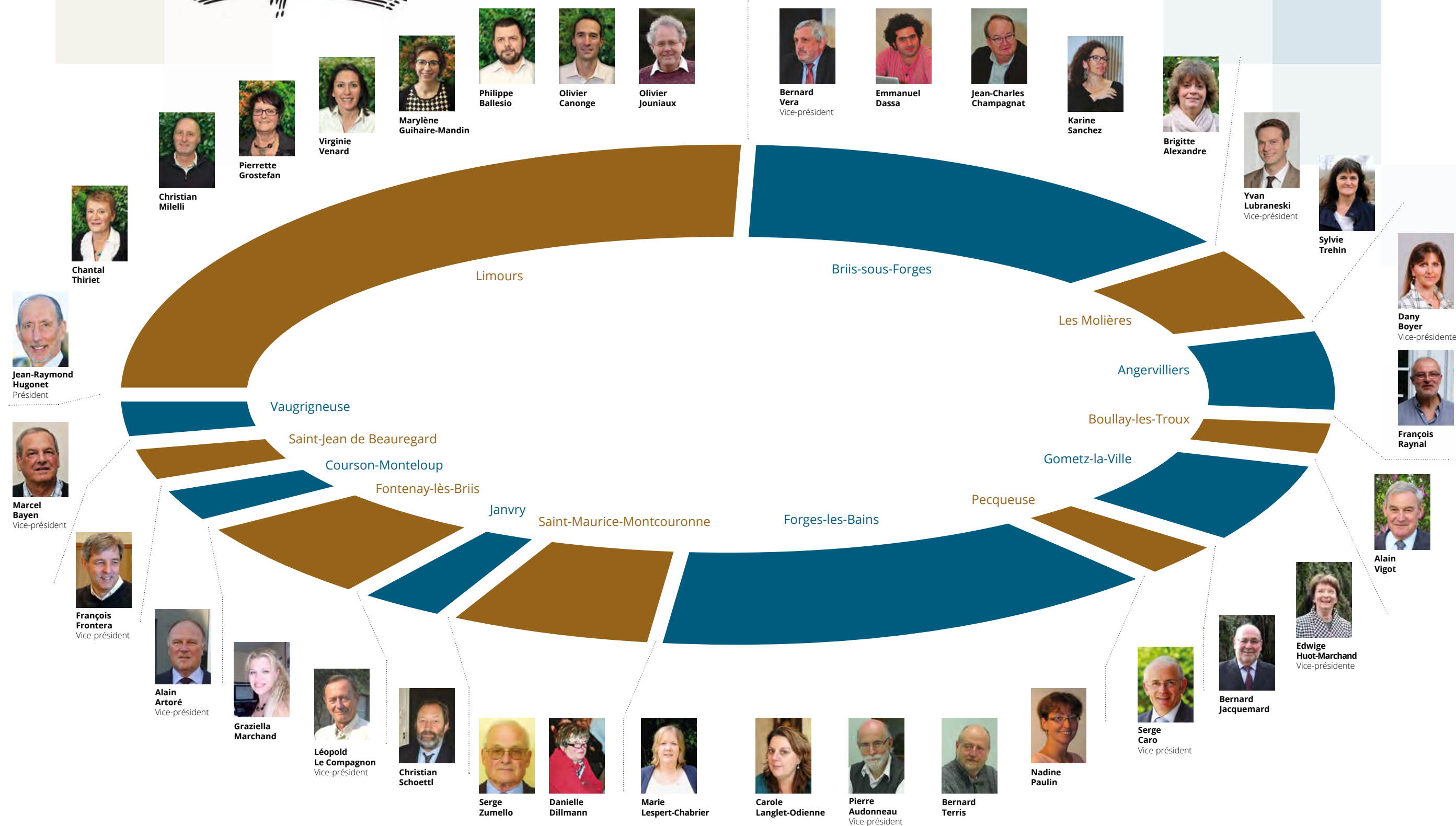
Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



Catherine Gallot
Directrice
générale
des Services



Membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE



BUDGET

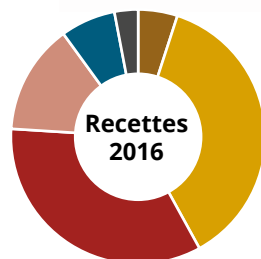
Une stabilité confirmée

Le compte administratif 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Limours fait apparaître un montant de dépenses de 13 575 396 € soit 4 % de moins par rapport à l'exercice 2015.

Afin de déterminer le niveau réel des dépenses, il convient de déduire de cette somme le restant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) d'un montant de 2 929 060 €. En effet la CCPL joue simplement un rôle de boîtes aux lettres car si elle perçoit le produit de cette taxe, elle la reverse intégralement au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM).

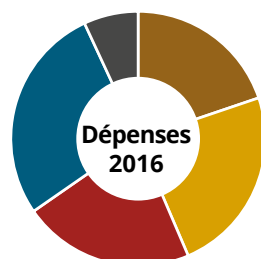
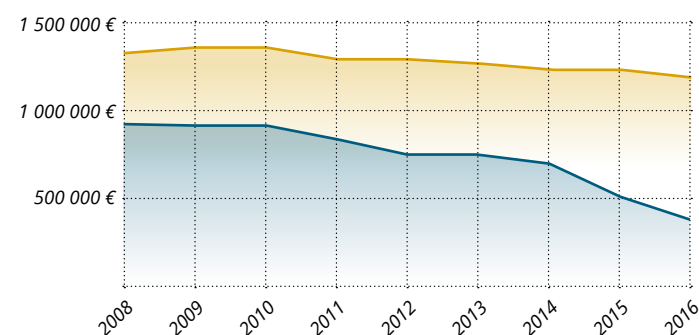
Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2016 s'élèvent à 10 646 336 € (hors TEOM).



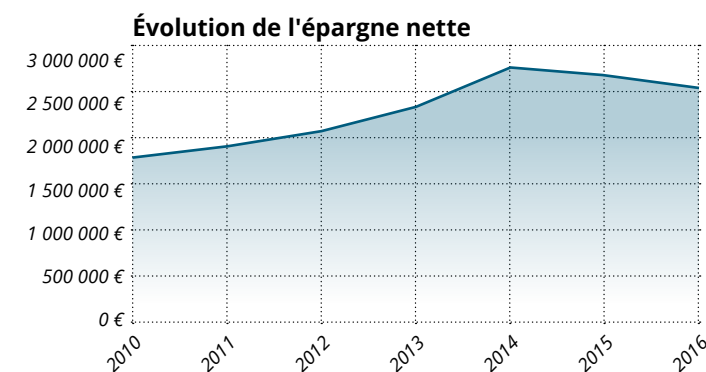
Confirmation de la tendance générale pour les collectivités : les dotations de l'État qui représentaient 16 % des recettes en 2015 n'en représentent plus que 14 % en 2016.

Dotation Globale de Fonctionnement. La DGF a baissé de 727 000 € depuis 2008, soit près du tiers de son montant. Cette baisse s'est accélérée ces deux dernières années.



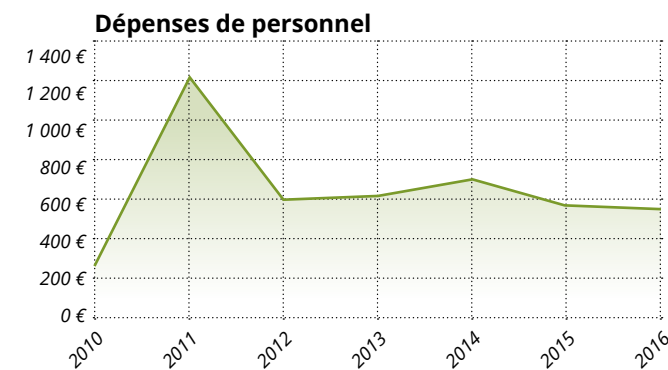
Grâce à un contrôle attentif et des efforts conséquents, les dépenses courantes n'ont augmenté que de 57 000 €. Les dépenses de personnel ont, pour la deuxième année consécutive, diminué de 120 000 €.

Autofinancement



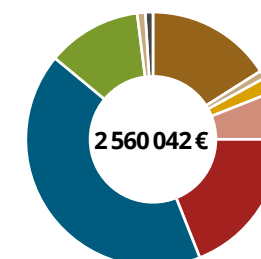
L'épargne nette 2016 se maintient au niveau de celle de 2015, malgré les baisses des dotations de l'État, ce qui atteste de la maîtrise des dépenses de gestion.

Charges de personnel



Répartition des charges de personnel par service

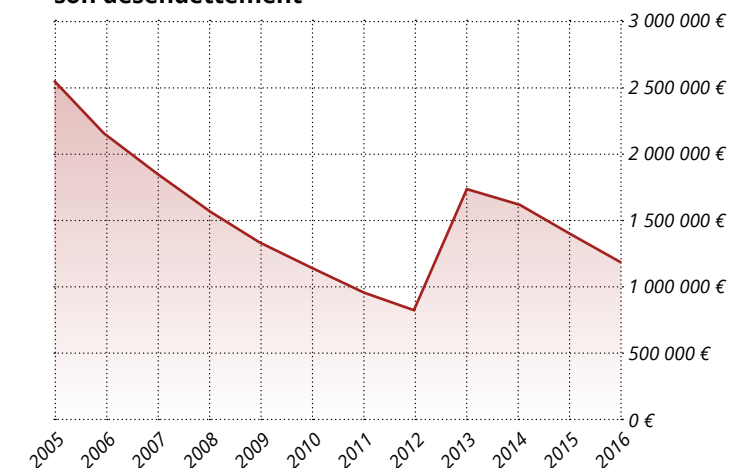
- Administration 16 %
- Culture - Sport 1 %
- Développement économique 2 %
- Emploi - Social 6 %
- Enfance 19 %
- Petite enfance 42 %
- Services techniques 12 %
- Environnement 1 %
- Transports 1 %



Les services comprenant le plus grand nombre d'agents sont l'enfance pour 19 % soit 480 000 € et la petite enfance pour 42 % soit 1 085 000 € qui représentent un total de 61 % soit 1 565 000 €.

Dettes

La CCPL continue régulièrement son désendettement



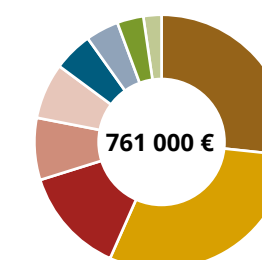
Au 31 décembre 2016, la dette par habitant s'élevait à 44 € contre 51 € au 31 décembre 2015.

Investissements

Les principales réalisations 2016 sont résumées dans le schéma ci-dessous, pour un montant total de 761 000 €.

Principaux travaux de 2016

- Remboursement d'emprunts 203 000 €
- Fonds de concours aux communes 228 000 €
- Réaménagement des locaux de la crèche « Les Oisillons » 103 000 €
- Aménagement numérique 60 000 €
- Participation à la réalisation de logements sociaux 54 000 €
- Contrat de territoire 38 000 €
- Travaux dans le gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges 32 000 €
- Acquisition d'un bras de coupe pour l'élagage 26 000 €
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques 17 000 €



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dynamisme et efficacité

Compétence communautaire, le développement économique reste l'une des priorités de la Communauté de Communes du Pays de Limours. Toutes les actions mises en place en 2016 vont permettre au territoire et aux entreprises de mieux aborder les années à venir.

■ La Lettre du Dév'Éco

La Lettre du Dév'Éco, créée en 2015 avec une parution bimestrielle, est un lien indispensable entre la CCPL et les entreprises. Elle donne des informations sur la vie économique du territoire, sur la nouvelle législation et permet également de mettre en valeur une entreprise.



■ Partenariats

Tous les partenariats signés en 2015 avec les principaux acteurs économiques de l'Essonne ont été reconduits et développés en 2016.

Ces partenaires interviennent lors de permanences, d'ateliers et de formations et répondent aux questions et aux attentes des entreprises du territoire.



Conférence « Comment utiliser les réseaux sociaux et le numérique pour développer son entreprise ? », organisée par la CCI de l'Essonne le 6 octobre 2016 au siège de la CCPL

■ Parcs d'activités

Parcs Communaux

Dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les parcs communaux devront être gérés par les intercommunalités à partir de janvier 2017.

La Communauté de Communes a lancé, dès septembre 2016, une étude de développement stratégique des parcs d'activités afin de mieux préparer ce transfert et produire un schéma de développement à court, moyen et long terme. Cette étude permettra de positionner l'offre nouvelle pour renforcer le tissu économique et requalifier les espaces économiques existants. Les conclusions et les orientations seront présentées fin janvier 2017.



Parcs Intercommunaux

Le projet de parc intercommunal sur la commune de Limours a été lancé en 2016 et le permis d'aménager déposé fin novembre 2016. Il comprendra 11 lots sur 26 095m². 23 entreprises ont déjà sollicité la CCPL pour l'achat d'une parcelle. Ce parc sera commercialisé début 2018.

Deux autres projets de parcs intercommunaux seront lancés début 2017 sur les communes des Molières et de Briis-sous-Forges.

■ Le service développement économique

CHIFFRES CLÉS

- **35 mises en relation** entre 33 entreprises en recherche de locaux et 21 vendeurs ou loueurs grâce à la bourse de locaux
- **183 entretiens**
- **57 nouveaux porteurs de projets** accompagnés
- **17 projets réalisés** et les entreprises créées
- **21 entreprises** en cours de création
- **5 entreprises** accompagnées dans le cadre de leur **développement** sur des sujets financiers, marketing, agrandissement et nouvelles technologies
- **3 entreprises** et leurs repreneurs accompagnés dans le cadre de la **transmission**

Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, le service développement économique de la CCPL a accueilli une nouvelle collaboratrice à mi-temps depuis novembre 2016.

L'accueil, le suivi et la disponibilité du service est un atout indéniable à la création d'entreprises sur notre territoire. Afin d'améliorer encore ces apports, le service développement économique de la CCPL travaille sur des outils à mettre à disposition des porteurs de projets mais aussi sur une plaquette explicative et sur la création d'un club des créateurs qui regroupera entretiens individuels, réunions de partage de pratique, ateliers et conférences. Une charte entre le service et le créateur sera signée pour intégrer ce club.

■ L'animation du réseau d'entreprises

Le service Dév'Éco a organisé 7 conférences sur différents thèmes, comme l'utilité des associations de commerçants, l'utilité des réseaux sociaux pour développer son entreprise, comment convaincre son banquier.

80 entreprises ont pu suivre ces conférences qui étaient animées par nos partenaires comme la CCI, la CMA, des banquiers ou des experts comptables.

L'une des priorités du service Dév'Éco est de permettre aux entreprises du territoire de se faire connaître et de valoriser leur activité. La CCPL souhaite se doter d'un logiciel qui permettrait de :

- produire un annuaire des entreprises toujours à jour,
- valoriser les entreprises et leurs actions,
- trouver plus rapidement les entreprises sur le territoire.

L'annuaire serait consultable à partir du site Web de la CCPL mais également sur toutes les nouvelles technologies, ordinateur, tablette, smartphone, téléphone portable. La CCPL a proposé à une start-up du territoire de travailler sur ce sujet. Le progiciel étant finalisé, le lancement devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2017.

Journée « Entreprises, à la rencontre de vos voisins » organisée le 26 mai 2016 par la CCI de l'Essonne à la station d'épuration intercommunale de Briis-sous-Forges



NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Un enjeu d'aménagement

L'accès au haut débit est un vecteur majeur de développement économique, de compétitivité et d'égalité territoriale. Le THD (Très Haut Débit) est devenu l'un des tout premiers critères de choix d'implantation des entreprises. Il est ainsi considéré comme un facteur essentiel d'attractivité locale.

Pouvoir bénéficier de cette couverture en THD est une forte demande des Essonnien(ne)s que ce soit les habitants, les entreprises ou encore les établissements publics (écoles, hôpitaux, mairies, services sociaux).

■ La FttH

Le mode technologique retenu correspond à la FttH (Fiber to the Home) qui consiste à acheminer la fibre optique jusqu'à l'abonné. L'architecture appliquée pour ce réseau respecte par ailleurs les directives de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes).

À l'horizon 2020 (soit après 4 ans de travaux), l'ensemble du territoire essonnien, y compris celui de la CCPL (avec ses 13 043 prises), sera fibré.

Pour porter ce projet de développement numérique (qui concerne 116 218 prises), une structure spécifique a été créée et mise en place en 2016 : le **Syndicat Mixte Ouvert (SMO)** « Essonne Numérique », constitué entre le Département et les 7 EPCI du sud essonnien (dont la CCPL).

Doté des compétences d'aménagement numérique que lui ont transférées ses membres, il pilote ce déploiement au niveau départemental dans le cadre d'une gouvernance collective.

Fin 2016, a été lancée la consultation pour le marché de travaux de type conception-réalisation en vue de la construction du réseau. Le marché est en cours d'attribution et sa notification est prévue fin avril 2017.

De même, la procédure de délégation de service public concernant l'exploitation technique et commerciale du réseau THD, a été lancée selon le mode de gestion « affermo-concessif », pour une durée de 15 ans. Les réponses à l'appel d'offres sont en cours d'analyse et le marché devrait être notifié fin 2017, à l'issue de la phase de négociation.



Armoires de montée en débit à Forges-les-Bains

CHIFFRES CLÉS

- Estimation du coût global du déploiement essonnien, cofinancé en partenariat avec l'État, la Région Île-de-France, le Département et les Intercommunalités :
124 100 000 €
dont **9 428 000 €** pour le territoire de la CCPL
- Quote-part financière assumée par la CCPL au titre des investissements FttH :
2 439 000 €
sur 4 ans (de 2017 à 2020)
- Taux de déploiement prévisionnel annuel : 1%, 29%, 35%, 35%, respectivement en 2017, 2018, 2019 et 2020
- Taux de déploiement prévisionnel cumulé : 1%, 30%, 65%, et **100 %**

■ Qu'est-ce que c'est ?

Qu'est-ce que le débit ?

Il définit la quantité de données exprimées en bits, susceptibles d'être transférées par seconde.

Qu'est-ce que le très haut débit ?

Il est défini comme le débit descendant (réception) supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

Fil en verre plus fin qu'un cheveu, la fibre optique est un tube permettant de transporter des données via un signal lumineux.

Elle présente plusieurs avantages :

- Elle permet de transmettre des quantités de données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit. À l'inverse, l'ADSL utilise le réseau téléphonique en cuivre et n'offre qu'un débit moyen de 512 kbits pour les zones éloignées du central téléphonique, parfois jusqu'à 20 Mbits par seconde pour les zones les plus privilégiées.
- À la différence du réseau téléphonique en cuivre, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance. Tous les usagers bénéficient d'un débit identique.
- Le débit peut être symétrique, c'est-à-dire identique pour la réception (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant).



INTERCOMMUNALITÉ

Le contrat de territoire

La Communauté de Communes du Pays de Limours a renforcé son soutien aux communes afin de leur permettre de faire face aux baisses de dotations de l'État. Les actions en faveur des communes se sont matérialisées par un contrat de territoire et deux fonds de concours, dont un spécifique pour les accueils de loisirs communaux. Les opérations de mutualisation et d'instruction du droit des sols ont été poursuivies.

Contrat de territoire

PROJET	OBJET	FONDS DE CONCOURS
1	Parc d'activités intercommunal de Limours	1 422 509 €
2*	Réhabilitation du multi accueil des Oisillons à Boullay-les-Troux	79 469 €
3*	Réhabilitation du Gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges	98 892 €
4	Réfection de l'éclairage du terrain de football et création d'un escalier d'accès avec rampe d'appui entre les deux terrains à Angervilliers	87 044 €
5	Réhabilitation d'une liaison douce à Boullay-les-Troux (Montabé)	15 086 €
6	Aménagement du parking de la maison de santé à Briis-sous-Forges	32 885 €
7	Réalisation de la voirie pour la déchetterie à Briis-sous-Forges	39 484 €
8*	Rénovation d'un court de tennis à Courson-Monteloup	21 108 €
9*	Élargissement de la voie piétonne vers Bel-Air à Fontenay-lès-Briis	33 805 €
10	City stade à Forge-les-Bains	82 919 €
11*	Réalisation d'une voie douce vers la Véloscénie à Gometz-la-Ville	23 781 €
12	Création de toilettes sèches à Janvry	20 955 €
13	Achat d'un mini bus à des fins sociales	22 319 €
14*	Aménagement d'un espace de biodiversité à Limours	163 799 €
15	Réfection des cours de tennis à Pecqueuse	15 076 €
16*	Réfection de l'éclairage de la ferme de Villezières à Saint-Jean de Beauregard	4 800 €
17*	Rénovation de la toiture du tennis couvert à Saint-Maurice-Montcouronne	11 270 €
18	Remise en état des vestiaires du stade à Saint-Maurice-Montcouronne	5 368 €
19*	Réalisation d'une liaison douce rue de la fontaine et création d'un éclairage public rue du Marais à Vaugrigneuse	58 893 €
TOTAL		2 239 461 €

* Projets pour lesquels les travaux ont débuté en 2016.

Les montants des travaux réalisés en 2016 représentent les dépenses globales et peuvent être supérieures aux aides accordées.



Sur une subvention départementale d'un montant de **724 383 €** octroyés à la CCPL au titre d'un contrat de territoire, les élus ont souhaité poursuivre l'aide aux communes en leur permettant d'accéder à ce contrat à hauteur de 50% pour des actions coordonnées. Le contrat de territoire va prochainement être signé entre la Communauté de Communes du Pays de Limours et le Conseil Départemental de l'Essonne pour la période 2013-2017. Celui-ci concerne 19 projets (tableau ci-contre sur la gauche) sur le territoire, dont certains ont déjà été réalisés en 2016 par dérogation du Conseil Départemental.



Réhabilitation du multi accueil des « Oisillons » à Boullay-les-Troux



Rénovation d'un court de tennis à Courson-Monteloup



Réalisation d'une voie douce vers la véloscénie à Gometz-la-Ville



Réfection de l'éclairage de la ferme de Villezières à Saint-Jean de Beauregard



Rénovation de la toiture du tennis couvert à Saint-Maurice-Montcouronne

Fonds de concours

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre l'EPCI et les communes membres ». Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Enfin, il doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux. Ainsi, des fonds de concours ont été alloués en 2016 selon la répartition suivante :

COMMUNES	FONDS DE CONCOURS
Angervilliers	41 797 €
Boullay-les-Troux	12 592 €
Briis-sous-Forges	54 028 €
Courson-Monteloup	9 206 €
Fontenay-lès-Briis	20 165 €
Forges-les-Bains	34 909 €
Gometz-la-Ville	19 070 €
Janvry	10 213 €
Les Molières	48 266 €
Limours	132 282 €
Pecqueuse	11 808 €
Saint-Jean de Beauregard	12 193 €
Saint-Maurice-Montcouronne	17 903 €
Vaugrigneuse	25 562 €
TOTAL	450 000 €

Cette aide avait été de **390 000 €** en 2015, soit une augmentation de **15,30 %** pour l'année 2016.

Fonds de concours aux accueils de loisirs communaux

La CCPL qui s'est engagée dans la gestion d'accueils collectifs de mineurs, n'a pas la capacité d'accueillir la totalité des jeunes du territoire. Certaines communes ont des accueils de loisirs ouverts le mercredi. Cette compétence étant intercommunale, la CCPL a souhaité intervenir financièrement dans le coût des accueils communaux, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, afin de respecter le principe d'équité.

COMMUNES	MONTANT
Forge-les-Bains	6 210 €
Briis-sous-Forges	16 200 €
Pecqueuse	2 700 €
Les Molières	9 450 €
Limours	8 640 €
TOTAL	43 200 €

Instruction des droits des sols

Poursuivant l'instruction des permis de construire, des permis d'aménager et des permis de démolir, le service d'instruction du droit des sols aura trouvé, en cette année 2016, sa vitesse de croisière. Ce sont en effet 234 documents d'urbanisme qui ont été instruits, dont **222 permis de construire**, 9 permis d'aménager et 3 permis de démolir. Le reversement par les communes qui utilisent ce service, d'un montant de 120 € par document instruit, a ainsi généré la somme de 28 080 € de recettes pour l'EPCI. Ce montant de participation, raisonnable vis-à-vis d'un service externalisé, aura cependant permis de limiter les coûts d'intervention pour la CCPL.

Mutualisation

La CCPL s'attache à créer des groupements de commandes pour des dépenses dont les montants annuels sont significatifs pour les communes. Après la restauration collective, il est apparu que la fourniture et la pose de **signalisations verticales et horizontales** faisaient partie des besoins des communes et qu'un groupement de commandes permettrait des économies d'échelles. Ce sont 13 communes ainsi que la CCPL qui ont adhéré au groupement de commandes relatif à cette partie spécifique touchant à la voirie. Après avoir établi les différents documents, l'appel d'offres a été mis en ligne et a fait l'objet de la traditionnelle ouverture des plis, puis d'un choix en Commission Intercommunale d'Appel d'Offres le 21 septembre 2016. Deux marchés de fourniture et pose de signalisations ont ainsi été conclus, avec **JCB Signalisation** pour la signalisation horizontale et avec **Signaux Girod** pour la signalisation verticale. Chaque commune peut continuer à gérer, comme elle l'entend, ses travaux de signalisation routière, en déclenchant des bons de commandes sur les deux marchés passés par la CCPL et en profitant de prix extrêmement compétitifs. Enfin, l'appel d'offres relatif aux travaux de voirie a été publié le 16 décembre 2016. Il sera notifié en début d'année 2017.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Un nouveau contrat de type 3

L'année 2016 a été l'année de renégociation du contrat qui nous lie au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF). Il a fallu, dans un premier temps, restaurer un climat de confiance, la situation relevée par les « comptes » effectués n'étant pas favorable pour certaines lignes.

■ Le contrat de type 3

Le prolongement du contrat de type 2, avec notamment la convention partenariale, doit prendre fin au cours du premier semestre 2017. Il s'articule autour d'un avenant passé entre le STIF, le transporteur SAVAC et la Communauté de Communes du Pays de Limours. L'offre proposée sur notre territoire n'a pas évolué suite à la volonté du STIF de poursuivre notre collaboration à coût constant. Cela ne nous empêche pas de travailler à d'éventuels ajustements en collaboration avec la SAVAC, notamment pour solutionner les dysfonctionnements constatés en 2016. À titre d'information, une table ronde est organisée deux fois par an avec les responsables des établissements scolaires.



Malgré les améliorations apportées ces dernières années et l'effort financier important fait par notre communauté, la fréquentation, hors circuits scolaires, reste faible. Il était donc demandé de supprimer encore des dessertes. Nous avons étudié et proposé avec le transporteur SAVAC, des modifications permettant le maintien des lignes existantes. Les élus de la CCPL se sont rencontrés et ont travaillé avec les élus de la Région et du Département. Résultat, les lignes actuelles sont reconduites à l'identique. C'est une bonne nouvelle. Pour autant, il n'est pas question de s'en contenter. Le Département s'est également fortement engagé dans le plan bus Essonne. Une étude sur l'ensemble des lignes jamais réalisée en Essonne verra le jour au premier trimestre 2017. Il s'agit de positionner le Département comme ambassadeur et médiateur.

La CCPL a porté les demandes d'améliorations. Ces améliorations consistent principalement à rétablir les lignes de rabattement vers celles plus importantes ou les gares. La desserte de l'hôpital de Bligny fait partie des demandes urgentes. La saturation aux heures de pointe sur l'autoroute doit trouver également un moyen de satisfaire rapidement les voyageurs.

Des solutions de rabattement sont étudiées sur le territoire de la CCPL. En 2017, une commune testera un plan de « court voiturage » sur son territoire avec le groupe « KAROS ». D'autres communes réfléchissent à la mise en place d'un système d'auto-stop sécurisé avec l'organisation « REZO POUCE ». Si ces dispositifs de tests sont concluants, ils seront mis en place sur l'ensemble de la CCPL.

■ Les lignes régulières du territoire

Il existe également des lignes régulières scolaires desservant les établissements scolaires.

- **39.28 A à F** : desserte du collège Jean Monnet de Briis-sous-Forges via Saint-Maurice-Moncouronne, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Briis-sous-Forges, Janvry, Limours
- **39.29 1 à 4** : desserte du collège de Limours via Limours, Briis-sous-Forges, Janvry, Gometz-la-Ville, Pecqueuse, Forges-les-Bains
- **39.30 A à D** : desserte du collège et du Lycée de Limours via Fontenay-lès-Briis, Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Forges-les-Bains, Bullion, Bonnelles, Longvilliers, Rochefort en Yvelines, Saint-Arnoult en Yvelines, Gometz-la-Ville, Janvry, Gif-sur-Yvette

L'ensemble des horaires et schémas de ligne sont téléchargeables sur le site du transporteur, la SAVAC : savac.fr

Pour rappel, le réseau de transport du territoire a connu une restructuration globale en mars 2015, voici les éléments principaux :

- Ligne 39.05 : modification de l'itinéraire pour le rendre plus direct
- Ligne 39.07 : création de courses supplémentaires en soirée
- Création de la ligne 39.38

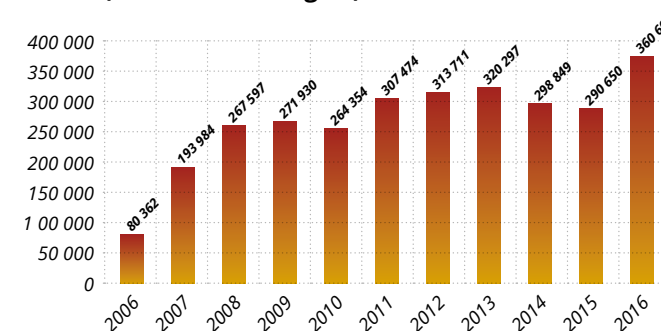
Les impacts seront à étudier une fois les éléments de validation de 2016 connus.

La collaboration de la CCPL avec le transporteur permet, quand cela est possible, « d'ajuster » les lignes, sans incidence financière et d'obtenir d'avantage de réactivité. Par exemple, cela se traduit par l'éventuelle création d'arrêts supplémentaires ou, par l'ajustement des horaires de ramassage en fonction des modifications de celles d'un établissement scolaire.

■ Gare autoroutière

Comme l'indique le schéma ci-dessous, la gare autoroutière confirme son succès. La Communauté de Communes du Pays de Limours est l'unique gestionnaire de la gare avec un budget de fonctionnement de 206 389 € en 2016.

Évolution de la fréquentation annuelle (en nombre d'usagers)



■ Covoiturage



Aire de covoiturage de la gare autoroutière

Depuis fin 2016, en collaboration avec les services du Département, 6 places de covoiturage (véhicules de plus d'un voyageur) sont à la disposition des administrés à l'entrée de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges. La CCPL gère également une aire de 4 places de covoiturage sur le parking de Super U à Gometz-la-Ville donnant accès directement au bus allant sur Orsay (RER B).

■ Voie verte



Le service transport et déplacements de la CCPL est en charge de certaines liaisons douces structurantes comme la Voie verte du Pays de Limours, également appelée Véloscénie. La Véloscénie, lancée en 2012, est un itinéraire reliant Paris (Notre-Dame de Paris) au Mont Saint-Michel : environ 450 kilomètres de pistes aménagées, voies vertes, petites routes balisées et chemins forestiers faisant découvrir l'Histoire de France illustrée par ses plus beaux monuments. Le parcours vélo emmène les cyclistes au cœur de la vallée de Chevreuse, du Perche et du bocage Normand.

Certains projets sont à l'étude et verront le jour prochainement, comme :

- le renforcement de la signalétique de la Voie verte
- la création d'une liaison Saint-Rémy-les-Chevreuses / Limours via Les Molières par l'ancienne voie de chemin de fer, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR)
- l'aménagement de 2 pistes cyclables :
 - Vaugrigneuse et Briis-sous-Forges vers la gare autoroutière (1 km)
 - Courson-Monteloup vers la gare autoroutière (3 km)

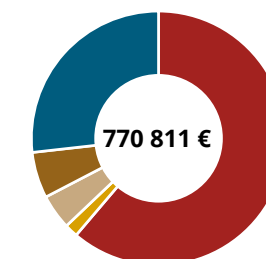


■ Dépenses

Ce sont au total 770 811 € qui ont été consacrés aux transports sur le territoire de la CCPL en 2016.

Répartition des dépenses

- ▲ Réseau 471 923 €
- ▲ Sorties collèges 13 000 €
- ▲ Transports marchés 34 299 €
- ▲ Sorties écoles 45 200 €
- ▲ Gare autoroutière 206 389 €



EMPLOI

Déploiement de la mission locale

L'aide à la recherche d'emploi et l'accompagnement adapté aux différents publics restent les objectifs majeurs du service emploi de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

■ Du « sur mesure » dans l'accompagnement et la recherche d'emploi

- **Jeunes scolarisés** à la recherche d'un stage ou d'un contrat en alternance.
- **Jeunes « mission locale »** : accompagnement dédié aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.
- **Adultes**, inscrits ou non à Pôle Emploi.
- **Adultes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi** : accompagnement « renforcé » à travers un dispositif financé par le Fond Social Européen (Atout PLIE).

■ Des outils mis à la disposition

- Ateliers d'aide pour la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation).
- Simulation d'entretien d'embauche.
- Suivi individuel avec un conseiller référent.
- Accès libre ou guidé à un espace informatique et de documentation.

Durant l'année 2016, le service emploi de la CCPL a fait bénéficier 525 personnes d'un accompagnement à la recherche d'emploi, réparties de la manière suivante :

- 11 jeunes scolarisés et en recherche d'un contrat en alternance ou d'un stage.
- 220 adultes, dont 59 adultes âgées de 50 ans et plus.
- 83 adultes en grande difficulté d'insertion suivis par le PLIE, dont 26 adultes âgés de 50 ans et plus.
- 211 jeunes suivis par la Mission Locale des Trois Vallées (5 jeunes âgés de 16 et 17 ans, 87 jeunes âgés de 18 à 21 ans, 119 jeunes âgés de 22 à 25 ans).

■ Un partenariat fort avec les entreprises du territoire

Sur l'année 2016, les entreprises ont confié au service emploi de la CCPL, 426 offres de postes.

Cette année encore, différentes entreprises du territoire sont venues présenter leurs activités et les postes à pourvoir au sein de leur structure, permettant ainsi de générer un important nombre d'entretiens individuels de recrutement.

Le site Internet de la CCPL reste un outil attractif pour les demandeurs d'emploi, celui-ci ayant réceptionné 1 255 candidatures.

Outre les entreprises, la CCPL continue à maintenir et consolider des relations avec ses partenaires institutionnels tels que le Pôle Emploi, le Greta, la Mission Locale des Trois Vallées, Cap Emploi, Communauté Paris Saclay, Cœur d'Essonne Agglomération, Atout PLIE Nord-Ouest 91, etc.

■ Des accompagnements dans le parcours d'accès à la formation

Durant l'année 2016, la CCPL a accueilli, conseillé et accompagné les salariés ou demandeurs d'emploi dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de formation à l'aide de plusieurs outils et partenaires tels que :

- Antenne de proximité pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Intervention de deux prestataires pour les bilans de compétences : la CIBC et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne.

Ces dispositifs ont permis de suivre 65 personnes dans le cadre de la formation : 20 bilans de compétences et 45 ciblage VAE.



Inauguration de l'antenne de la Mission Locale des 3 Vallées, le 23 juin 2016 à Limours

■ Les « Jobs d'été 2016 »



Cette action est reconduite chaque année par la CCPL, permettant ainsi aux étudiants de se familiariser avec la vie active.

Ce rendez-vous permet également aux entreprises locales de pourvoir leurs emplois saisonniers.

Au cours de l'opération, il a été recensé un total de 97 postes à pourvoir pour l'ensemble des 26 entreprises partenaires, dont 7 présentes au « Job Dating » ayant eu lieu le mercredi 13 avril 2016, alors que les 19 autres entreprises ont laissé leurs offres papiers à disposition des jeunes.

Lors de cette après-midi de recrutement, 111 jeunes sont venus à la rencontre des entreprises et/ou consulter les offres papiers, 118 entretiens d'embauche en ont découlé.

■ La nouvelle antenne de la Mission Locale



La Mission Locale des Trois Vallées (ML3V) s'adresse aux jeunes du territoire, âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire. Il est donc essentiel de favoriser les liens de contact entre jeunes et structures.

Compte tenu de l'aspect géographique du territoire de la CCPL, il a été décidé d'ouvrir une antenne supplémentaire à Limours, en complément de l'antenne de Briis-sous-Forges.

Cette nouvelle antenne de la ML3V est située dans le bâtiment « Le Studio » au 1 rue Michel Berger à Limours. Les locaux ont été investis en fin d'année 2015 et l'inauguration a eu lieu le 23 juin 2016.

COHÉSION SOCIALE

Priorité au logement

L'action sociale reste une compétence majeure pour les communes, à laquelle elles restent très attachées. La Communauté de Communes du Pays de Limours, au travers de sa compétence facultative, intervient dans ce domaine afin de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

■ Résidence Boissière

Cette résidence a été construite dans les années 1972 et 1973 par l'Office Public Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY).

Au cours de l'année 2016, la résidence Boissière a accueilli 64 résidents correspondant à un taux moyen d'occupation de 98 % avec une moyenne d'âge de 81-86 ans.

Depuis 2003, la gestion « à compte de tiers » de l'établissement a été confiée à l'Association Résidences et Foyers (AREFO).

Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 37 875 € est versée par la CCPL au CCAS de Briis-sous-Forges et permet ainsi d'apporter un soutien financier pour le paiement des loyers des résidents les plus démunis.

Des études sont toujours en cours concernant la rénovation des locaux et l'amélioration des conditions de vie.

■ Aire d'accueil des gens du voyage

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la CCPL a créé une aire d'accueil intercommunale de 15 places située chemin de l'accueil à Limours.

Ouverte courant janvier 2009, cette aire est destinée à accueillir les gens du voyage en transit sur le territoire de la CCPL.

Depuis le second semestre 2015, la gestion de l'aire d'accueil est assurée par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Habitat du Voyageur (SYMGHAV).

Compte tenu de la nature des emplacements dits « de longue durée » (9 mois maximum) et conformément au règlement adopté par le Conseil Communautaire, l'aire a été fermée durant la

période estivale, du 14 juillet au 24 août 2016, pour procéder aux opérations d'entretien et de maintenance.

Les familles présentes sur l'aire d'accueil sont principalement constituées d'une population jeune, composée d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes entre 25 et 40 ans.

■ ADMR

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est le premier réseau associatif français de proximité et constitue une référence du service à la personne depuis 70 ans.

Ce service est accessible à tous les publics, familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées, jeunes actifs, afin de leur permettre de continuer à vivre à leur domicile dans les meilleures conditions en leur apportant un service personnalisé.

Les équipes de l'ADMR sont issues de la population locale permettant ainsi de développer une action de proximité, décentralisée, afin d'être au plus près des besoins et attentes des usagers en leur proposant les services les plus adaptés à leurs problèmes.

L'ADMR doit faire face à des demandes en augmentation constante.

Pour l'année 2016, la CCPL a attribué une subvention de fonctionnement de 66 000 € à l'ADMR.

■ CMPP

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) a une activité de diagnostic et de traitement en cure ambulatoire des enfants de 0 à 18 ans (ou 20 ans selon les cas), dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles de l'apprentissage ou des troubles du développement.

Le CMPP propose une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psycho-thérapeutiques ou psycho-pédagogiques sous l'autorité médicale, favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social.

Depuis le début de l'année 2015, le CMPP est situé au 5 rue du Bac à Limours, sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune de Limours.

■ MAS

Les locaux de la Maison des Associations Sociales (MAS) sont exploités sous convention par l'association « Carrefour des Solidarités », association loi 1901 gérée par des bénévoles.

Les locaux sont agencés de manière à permettre d'avoir un espace d'accueil pour des échanges autour d'une pause café, un espace braderie, un espace épicerie, une cuisine, un espace stockage et des bureaux administratifs.

La MAS est située au 3 rue du Bac à Limours, sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune de Limours.

Compte tenu des besoins identifiés et de l'intérêt que présente cette structure, une extension des locaux est à l'étude.

■ CLIC

Dans le cadre de l'action pour le « bien vieillir » qu'elle entend conduire, la CCPL a signée une convention avec le Centre Local d'Information et de Coordination en Hurepoix (CLIC).

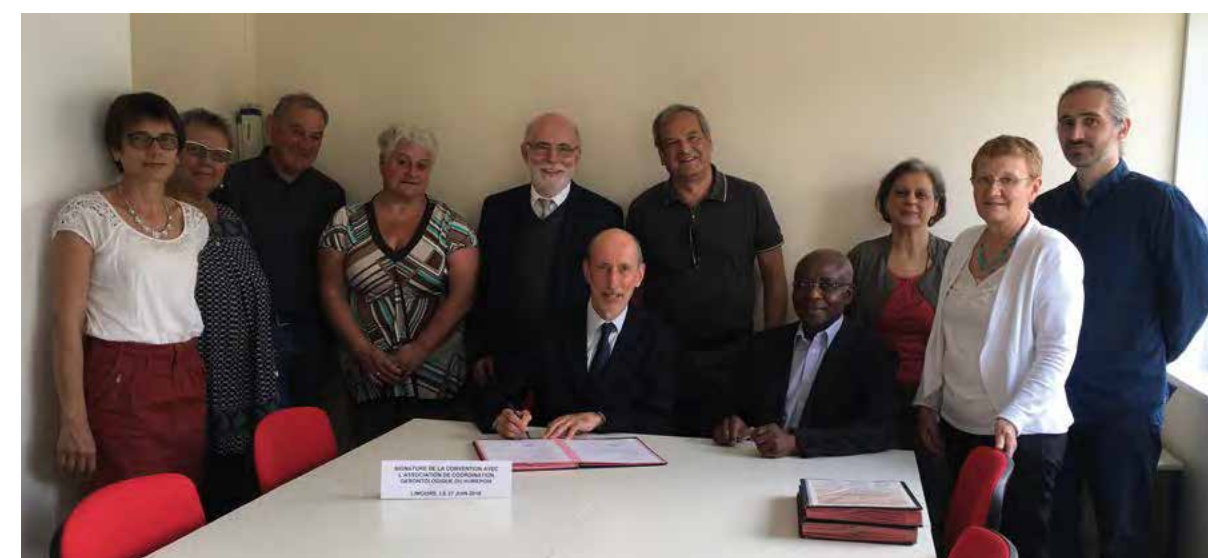
Implanté à Limours, le CLIC bénéficie de 10 années d'expérience sur le territoire de la CCPL. Il a une parfaite connaissance des pathologies et des différents partenaires du secteur, ce qui lui permet de démêler efficacement des situations particulières voir complexes auprès des personnes âgées mais également de faciliter l'action des aidants.

Missions du CLIC

- Accueillir, informer, orienter, accompagner et évaluer les besoins au domicile
- Coordonner le réseau partenarial professionnel du secteur
- Prévenir et informer le public
- Informer les professionnels de la gérontologie
- Observer les besoins du territoire

Les nouveaux locaux du CLIC ont été inaugurés le 27 juin 2016 et sont dorénavant situés Place du gymnase à Limours. Les frais de fonctionnement des locaux sont pris intégralement en charge par la commune. Pour l'année 2016, la CCPL a attribué une subvention de fonctionnement de 23 184 € au CLIC en Hurepoix.

Inauguration du Centre Local d'Information et de Coordination en Hurepoix, le 27 juin 2016 à Limours



ÉDUCATION

Petite enfance

Après une année de réflexion et d'analyse dans le cadre du Grenelle de la petite enfance sur les modes d'accueil du territoire, l'année 2016 a permis de stabiliser les actions mises en place les années précédentes et d'envisager de nouveaux projets, comme l'ouverture d'un LAEP, Lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal.

■ Les 2 multi-accueils intercommunaux

Implantés sur les communes de Gometz-la-Ville et Fontenay-lès-Briis, les multi-accueils intercommunaux accueillent sur 75 places, les enfants des 14 communes du territoire selon une répartition validée en Conseil Communautaire.

Chaque année, les élus de la CCPL réunis, en commission, attribuent les places disponibles selon les besoins des familles et les places attribuées aux communes.

Les familles complètent les dossiers de préinscription auprès de leur mairie, ce qui permet de mesurer les attentes des familles en matière d'accueil collectif sur l'ensemble des 14 communes.

70 places permettent, par contrat, un accueil régulier pour une année et 5 places, un accueil occasionnel pour quelques heures par semaine selon la demande des familles et la disponibilité des places. Ainsi sur l'année 2016, le multi-accueil de Gometz-la-Ville a pu accueillir 52 enfants différents sur l'ensemble de l'année pour 35 places.

Les enfants sont accueillis en journée complète ou quelques heures en accueil occasionnel, sur les 3 sections par tranches d'âges : de 0 à 1 an, de 1 à 2 ans et de 2 à 3 ans.

Les demandes d'accueil en temps partiel plus nombreuses sur le multi-accueil de Fontenay-lès-Briis ont permis d'accueillir 76 enfants sur les 40 places pour l'ensemble de l'année.

Pour la rentrée de septembre 2016, la CCPL a reçu 256 dossiers de préinscription pour les enfants nés en 2014, 2015 et 2016. 33 enfants supplémentaires ont pu être accueillis sur les 2 multi-accueils.



Répartition par commune des places occupées en multi-accueils au 1^{er} octobre 2016

COMMUNES	PLACES OCCUPÉES			TOTAL
	Enfants nés en 2016	Enfants nés en 2015	Enfants nés en 2014	
Angervilliers	3	1	2	6
Boullay-les-Troux				0
Briis-sous-Forges	3	1	2	6
Courson-Monteloup	1	1	1	3
Fontenay-lès-Briis	1	3	4	8
Forges-les-Bains	3	6	4	13
Gometz-la-Ville	3	1	4	8
Janvry				
Les Molières	3	1	3	7
Limours	1	5	3	9
Pecqueuse			2	2
Saint-Jean de Beauregard		1	1	2
Saint-Maurice-Montcouronne	1	2	1	4
Vaugrigneuse	2	2	1	5
TOTAL				74

■ Les 2 Relais Assistants Maternels « Libellule » et « Papillon »

Les 2 Relais Assistants Maternels (RAM) « Libellule » et « Papillon », couvrent l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours sur les 14 communes membres.

Les 2 animatrices proposent aux familles et assistants maternels agréés, sur rendez-vous, des informations et un soutien dans les démarches administratives, contrats, déclarations CAF ainsi que des actions collectives spécifiques et thématiques tout au long de l'année. Une mise à jour régulière des places disponibles chez les assistants maternels est réalisée afin de guider les familles dans leur recherche de l'accueil le plus adapté à leur besoin. Les parents peuvent obtenir les listes d'assistants maternels auprès des animatrices.

Les animatrices proposent également, chaque matin, des actions collectives aux assistants maternels et enfants qui permettent la professionnalisation de ces personnes souvent isolées et la socialisation des enfants.

D'autres actions collectives ont ponctué l'année : galette, spectacles, réunions, conférences, ateliers motricité et ateliers bibliothèque. Les idées ne manquent pas aux assistants maternels pour apporter aux enfants des activités et un milieu d'accueil épanouissant à leur domicile.

En fin d'année 2016, 139 assistants maternels agréés par les services du Conseil Départemental exercent sur la CCPL ; cela offre 448 places d'accueil pour les enfants des 14 communes.

2016 est une année de renouvellement d'agrément des projets de fonctionnement des RAM par les services de la Caisse d'Allocations Familiales. Un bilan d'actions et un diagnostic des besoins du territoire a fait apparaître de nouvelles orientations à programmer sur les prochaines années : développer la communication auprès des familles, implanter des actions proches de la population sur les grosses communes du territoire, anticiper une baisse de l'offre de places chez les assistants maternels due à de nombreux départs à la retraite.



■ Le multi-accueil parental « Les Oisillons »

Le multi-accueil « Les Oisillons » est une structure gérée par une association de parents implantée sur la commune de Boullay-les-Troux dans des locaux dont la CCPL est propriétaire.

Les familles s'investissent dans le fonctionnement de l'association que ce soit pour l'accueil des enfants au quotidien en soutien à l'équipe de professionnels, le volet administratif et la gestion technique du bâtiment.

La structure propose 20 places pour les enfants du territoire de la CCPL et ses alentours, âgés entre 15 mois et 4 ans.

La CCPL a entrepris d'importants travaux en août 2016, pour modifier les espaces sanitaires et administratifs de la structure. Ce dossier a été mené de concert entre les professionnels petite enfance, les parents et les services de la CCPL.

■ Réunions d'informations « Bébé arrive, je m'informe »

En partenariat avec les services de la PMI, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales, le service petite enfance a proposé aux familles une fois par trimestre, une matinée d'information sur l'arrivée d'un bébé.

Les familles ont rencontré les puéricultrices, sage-femmes, assistantes sociales, animatrices relais et la coordinatrice petite enfance pour un échange d'informations autour de la naissance de leur enfant, leurs démarches administratives et leurs prochains besoins d'accueil.

Ces réunions sont ouvertes à toutes les familles et programmées très régulièrement.

■ Forum Petite enfance

Le samedi matin 9 avril 2016, les parents ont pu rencontrer les agents des multi-accueils parentaux, intercommunaux, les assistants maternels, les puéricultrices de la PMI et personnels de l'ADMR. Sur un lieu unique, au siège de la CCPL, chacun a pu s'informer selon ses besoins et ses envies.

■ LAEP - Projet d'ouverture

L'année 2016 fut consacrée à de nombreuses réunions des partenaires et élus pour étudier la faisabilité et la pertinence d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunal sur le territoire. Renforcer le lien parents enfants et proposer une action collective à des enfants a priori non accueillis en structure est un souhait des élus. Ce projet verra le jour probablement en 2017. Le LAEP sera implanté au sein du pôle social de la commune de Forges-les-Bains.



ÉDUCATION

Service enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Limours regroupe les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) maternel, élémentaire et le service jeunesse. Il reçoit les enfants scolarisés à partir de la petite section de maternelle jusqu'à leur 17 ans et fonctionne de 11h30 à 19h les mercredis et de 7h30 à 19h pendant les vacances scolaires, selon certaines modalités d'inscriptions.



ACM élémentaire au Domaine de Soucy

■ ACM maternel, ACM élémentaire et service jeunesse

Ces structures sont situées au Domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis, dans un parc de 33 hectares riche de nature et de calme où les enfants et jeunes adolescents découvrent une aventure hors du commun.

L'ACM maternel situé dans le Pôle Petite Enfance (PPE) a une capacité d'accueil de 80 enfants. Les enfants profitent d'un grand nombre de salles d'activités : une salle salissante, une salle de motricité, un espace extérieur en sol souple et gazonné.

L'ACM élémentaire a une capacité de 144 enfants. Le grand espace du bâtiment permet un épanouissement concret des enfants autour de la ludothèque, de la salle créa, de la bibliothèque, des gymnases et des salles de spectacles.

Le service jeunesse a une capacité de 30 jeunes. Pour une adaptation parfaite des jeunes, le lieu d'accueil est séparé en 4 salles bien définies entre la ludothèque, la salle créa, la salle de détente et d'activités et la cuisine.

Au cours de l'été 2016, 5 stages à dominante sportive et artistique ont été proposés aux familles de la CCPL.

Les enfants ont partagé une ambiance de vacances et d'apprentissage ludique autour des 4 séjours d'été proposés sur les thèmes du médiéval sur le château de Provins, du cirque et des sports d'eau vive sur la base de loisirs de Cergy et les enfants de la grande section de maternelle sur le thème de l'équitation sur la base de loisirs de Jablines Annet.

Encadrés par le personnel de la CCPL, les enfants bénéficient d'activités variées. Les actions proposées et l'organisation de la vie quotidienne visent à favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant tout en lui permettant l'apprentissage de la vie en collectivité.

Sur chaque accueil de loisirs, un projet pédagogique présente les objectifs que se fixe l'équipe d'animation en faveur des enfants. Il s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif de la CCPL.

En plus des activités quotidiennes, les enfants peuvent pratiquer des activités culturelles et artistiques en lien avec la bibliothèque de Fontenay-lès-Briis ou des ateliers d'initiation sportive dans le cadre des stages et séjours encadrés par des intervenants diplômés et passionnés du territoire.

■ Formation sur le territoire

Sur l'année 2016, le service enfance jeunesse a été le lieu d'accueil et de formation pour 12 stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) venant passer leurs stages pratiques :

- 3 stagiaires CAP Petite Enfance
- 8 stagiaires BPJEPS LTP (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Loisirs Tout Publics)
- 1 stagiaire BPJEPS APT (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activité Physique pour Tous)

Ils ont été formés par une équipe compétente et motivée d'animateurs et de directeurs.

Le service enfance jeunesse est très heureux d'annoncer la réussite de tous les stagiaires aux différents examens du BAFA aux BPJEPS.

■ Les projets entre les 3 accueils de loisirs

Les projets entre les 3 accueils de loisirs, prolongés en 2016, sont de 2 types :

- organisation d'événements
- création de passerelles pédagogiques

La démarche de ces projets est centrée sur le rythme de l'enfant.

Le but est de voir de réels effets positifs sur l'adaptation des enfants mais aussi sur le développement de l'apprentissage autour du projet de l'enfant.

Dès le mois de septembre, l'accueil de loisirs ouvre ses portes aux enfants de 3 ans au moins et scolarisés, avec une structure adaptée à leur âge. Les rythmes y sont moins soutenus, l'accueil est plus souple, les horaires aménagés, les activités plus adaptées et des espaces spécifiques à cette classe d'âge y sont réservés. Les passerelles pédagogiques sont régulièrement organisées entre les 3 accueils de loisirs en transversalité afin de :

- créer des liens
- découvrir et s'adapter aux locaux
- l'appropriation par les enfants de règles bien identifiées et déterminées selon les temps, les lieux et les animateurs
- développer l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant

À partir du mois de mars, l'accueil de loisirs élémentaire ouvre ses portes aux enfants de grande section où des animations communes sont organisées par les équipes des accueils de loisirs maternel et élémentaire, pilotes du projet.

Les équipes d'animateurs font en sorte que les enfants de grande section prennent contact avec les locaux afin de découvrir et de connaître le fonctionnement de l'accueil de loisir élémentaire pour les inscription sur les activités, le temps de restauration et le temps calme.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis 2014 et pour répondre à la demande des communes dépassant la capacité nominale de Soucy, la CCPL garde ouverts les sites délocalisés de Gometz-la-Ville, Limours et Saint-Maurice-Montcouronne pour un effectif moyen de 91 enfants élémentaires et maternels.

Répartition du nombre d'enfants inscrits par commune sur l'année 2016 :

COMMUNES	VACANCES			MERCREDIS		
	ACM Maternel	ACM Élémentaire	ACM Jeunesse	ACM Maternel	ACM Élémentaire	ACM Jeunesse
Angervilliers	28	32	4	25	29	0
Boullay-les-Troux	4	1	1	0	0	0
Briis-sous-Forges	7	6	5	3	2	0
Courson-Monteloup	18	14	4	9	6	0
Fontenay-lès-Briis	52	49	18	48	49	7
Forges-les-Bains	33	100	7	8	96	0
Gometz-la-Ville	23	39	15	24	29	0
Janvry	11	18	4	10	10	2
Les Molières	16	34	11	0	0	0
Limours	36	107	20	0	103	1
Pecqueuse	3	4	0	0	0	0
Saint-Jean de Beauregard	2	2	1	0	0	0
Saint-Maurice-Montcouronne	30	46	19	26	52	3
Vaugrigneuse	11	24	10	10	22	0
TOTAL	295	494	128	186	414	16

Des navettes et des animateurs permettent aux enfants des communes d'Angervilliers, Courson-Monteloup, Forges-les-Bains, Fontenay-lès-Briis et Janvry de rejoindre les ACM de Soucy dès leur sortie de classe.

ACM maternel au Domaine de Soucy



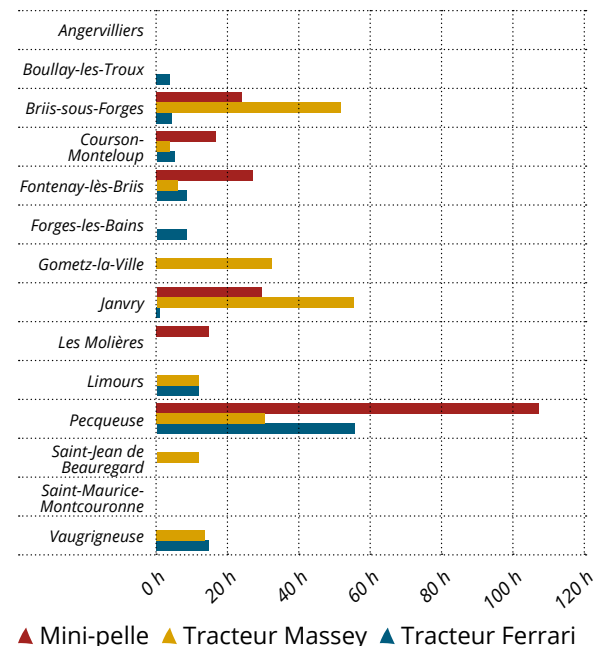
TRAVAUX

À l'écoute des demandes communales

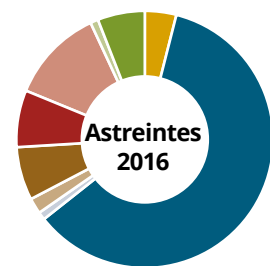
La Communauté de Communes du Pays de Limours intervient dans les communes, à leur demande, par la mise à disposition de moyens humains et matériels pour diverses interventions techniques.

Service aux 14 communes

Nombre d'heures d'intervention des agents du service technique dans les communes en 2016



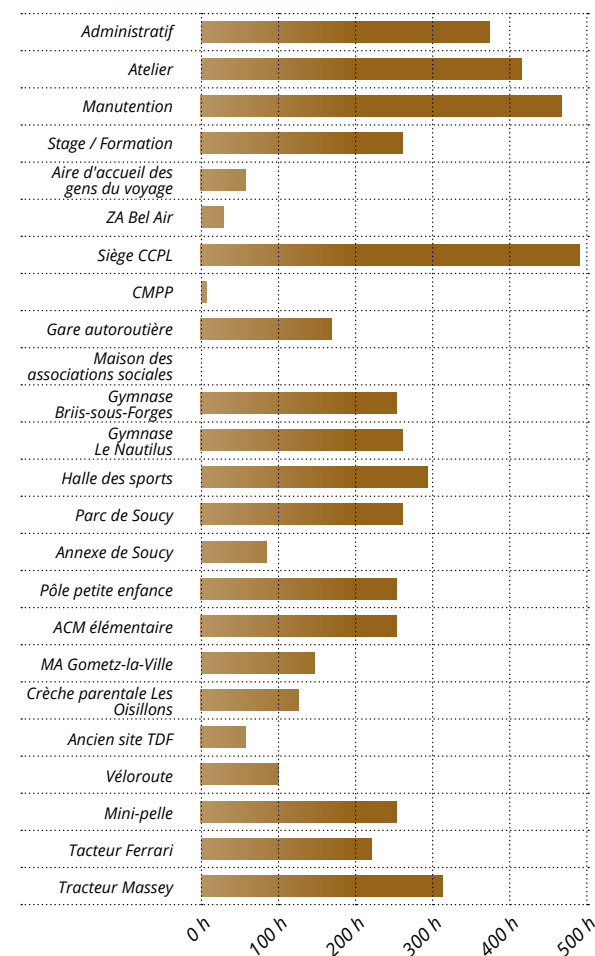
Service d'astreintes réservé aux urgences



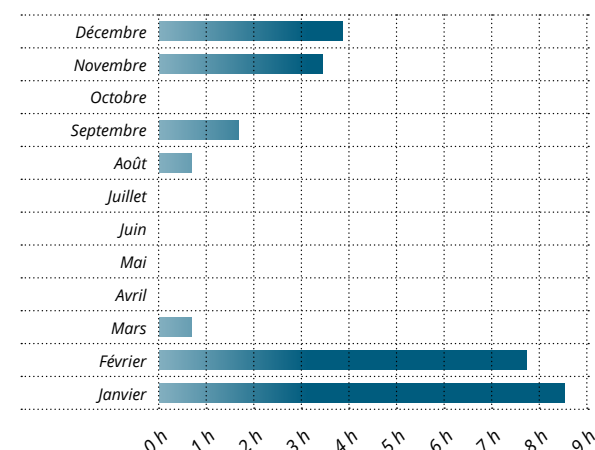
Répartition des astreintes par site

- ▲ Halle des sports 4 %
- ▲ Gare autoroutière 61 %
- ▲ Siège CCPL 1 %
- ▲ Gymnase de Briis-sous-Forges 2 %
- ▲ MA Gometz-la-Ville 7 %
- ▲ ZA Bel Air 7 %
- ▲ Gymnase Le Nautilus 12 %
- ▲ Pôle petite enfance 1 %
- ▲ Ancien site TDF 6 %

Répartition des heures des agents du service technique par site en 2016



Répartition des heures d'astreintes en 2016



Tracteur Ferrari avec son taille-haie sur bras

Taille-haie sur bras

Le service technique de la CCPL a investi dans un nouvel outil de coupe pour les haies. Le taille-haie sur bras équipe désormais le petit tracteur Ferrari qui passe partout. Il permet de tailler les branches le long de sentiers piétons où le gros tracteur ne peut pas circuler. Le taille-haie permettra également de tailler la haie de charmille du domaine de Soucy et pourra intervenir en complément du gros tracteur dans les communes.

Le multi-accueil parental « Les Oisillons » Restructuration du bâtiment et mises aux normes PMR

Ce bâtiment, en partie en pierre meulières, a été agrandi et restructuré par le « District Rural du Canton de Limours » pour correspondre à un usage d'accueil de loisirs dans un premier temps. Puis, il a été mis à disposition du multi-accueil parental « Les Oisillons » en 1989.

Ces locaux, situés à Boullay-les-Troux et accueillant 20 enfants de tout le territoire, nécessitaient des travaux de requalification. La CCPL a notamment réalisé, entre les mois de juillet et août 2016 (sans incidence sur la fermeture annuelle) :

- Le remplacement de la porte principale et sécurisation de l'accès à l'aide d'un digicode
- La mise aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : sas d'entrée et wc adultes
- La reconfiguration complète des sanitaires enfants qui ont été déplacés pour un accès direct depuis la salle d'activité et sur le jardin
- La création d'une buanderie, d'un local pour le personnel et d'un nouveau bureau pour la direction
- L'installation d'un chauffage central au gaz pour remplacer les convecteurs électriques
- La mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée
- L'amélioration de l'isolation et le remplacement de fenêtres

Centre de loisirs de Soucy Sente dédiée aux piétons

Entre 2011 et 2013, la CCPL a construit un nouveau bâtiment au Domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis. C'est un multi-accueil de 40 berceaux et un accueil de loisirs maternel pour 80 enfants de 3 à 6 ans. Ce Pôle petite enfance accueille également le Relais Assistants Maternels. Il a son propre parking.

La fréquentation du domaine a donc été multipliée par deux. Une nouvelle problématique de sécurisation est alors apparue avec des croisements de flux de piétons et de véhicules.

Les parents viennent rechercher leurs enfants de nuit une bonne partie de l'année sur des horaires concentrés entre 17h30 et 19h. L'absence d'un éclairage public efficace augmentait le risque d'accident. Un trottoir a été réalisé en grave ciment sur le trajet entre le parking principal et l'accueil de loisirs élémentaire. L'éclairage de cette sente sera réalisé début 2017.

L'agenda d'accessibilité programmée

La Communauté de Communes du Pays de Limours s'engage sur l'Ad'AP, un agenda de travaux relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées de tous ses bâtiments recevant du public. Ce programme s'étend sur 6 ans pour un montant total de 116 380 €.

Synthèse des coûts estimatifs de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) intercommunaux

		TOTAL PAR AN
Période 1	2017	22 525 €
	2018	20 180 €
	2019	22 290 €
Période 2	2020 à 2022	51 385 €
TOTAL PAR BÂTIMENT		116 380 €

VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Aux côtés des acteurs du territoire

La politique culturelle, patrimoniale et touristique de la Communauté de Communes du Pays de Limours est réalisée avec le soutien du Conseil Départemental de l'Essonne par le biais de l'aide aux projets culturels des territoires. Les actions de la CCPL au niveau de la culture viennent en complément et en soutien à l'offre communale.

■ Appels à projet



Festival Méli-Mélo

La CCPL développe ses actions propres mais s'investit également dans l'accompagnement des initiatives locales d'intérêt intercommunal.

Ce soutien s'exerce aussi bien au niveau de prêt de matériel scénique, de prêt de salles (Claude Daragon et chapelle du Domaine de Soucy) que financier, par le biais d'appels à projets, projets dont l'intérêt intercommunal et la portée culturelle patrimoniale ou touristique sont appréciés en commission.

En 2016, **10 projets** ont été soutenus par le service culturel intercommunal pour un montant global de **14 000 €**.

Si la Compagnie Théâtrale de la Cité, résidente au Théâtre de Bligny, continue à bénéficier de cette aide pour pérenniser son action sur le territoire, le festival Méli-Mélo (festival culturel inter-associatif), l'Office de Tourisme associatif ou bien encore l'association MJC de Limours, pour la création de la « Radio Terres de Mixes », ont pu bénéficier en 2016 du soutien de la CCPL.

■ Temps forts en 2016

Les Hivernales



« Tête à l'envers » le 6 février 2016 à Limours

Le service culturel de la CCPL s'est associé au festival départemental « Les Hivernales » porté par la compagnie l'Atelier de l'Orage et soutenu par le Département de l'Essonne pour proposer, chaque année en février, un programme de spectacles présentés par une compagnie, associé à des actions de sensibilisations dans les écoles. En 2016, le festival était articulé autour de la danse contemporaine Hip-Hop, par la compagnie **X-press**. La CCPL prend à sa charge jusqu'à 2 séances de sensibilisation dans les écoles du territoire. 9 séances de sensibilisation ont eu lieu en 2016 ainsi que deux représentations du spectacle « **Tête à l'envers** » à La Scène à Limours.

La Compagnie Théâtrale de la Cité « Hors les Murs »

En 2016, la compagnie a continué son travail d'implantation sur le territoire en travaillant sur l'accès à la culture aux publics les plus éloignés. Dans ce cadre, la compagnie a proposé 3 représentations du spectacle « Révisons nos classiques » dans les deux résidences de personnes âgées de Limours et Briis-sous-Forges mais également au foyer d'accueil médicalisé « L'Essor » à Fontenay-lès-Briis.

Les Journées du Patrimoine



Lavoir de Villeziers à Saint-Jean de Beauregard

En partenariat avec l'association « Office de Tourisme du Pays de Limours » cette année encore la CCPL a proposé la découverte d'un lieu insolite de son territoire grâce à une visite guidée mais également une surprise culturelle à l'apéritif ! En 2016 : La découverte du lavoir et la grande ferme de Villeziers à Saint-Jean de Beauregard.

La Marche de printemps

La traditionnelle Marche de printemps s'est déroulée aux Molières et à Boullay-les-Troux. Chaque année le lieu change et la commune de la CCPL ayant obtenu le plus grand nombre d'inscrits par rapport à sa population totale, remporte la coupe.

Pour cette 19^e édition, l'accent a été mis sur la **découverte de la biodiversité** et la richesse floristique du territoire.

Cette manifestation familiale organisée avec le soutien du **Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse** a réuni plus de 400 participants.

Marche de printemps 2016, la commune de Pecqueuse victorieuse



■ Cycle de conférences sur l'histoire de l'Art

Depuis de nombreuses années, le service culturel propose de découvrir l'histoire de l'Art avec un cycle de conférences variées un jeudi soir par mois de janvier à juin.

■ Vie sportive

La CCPL est elle-même propriétaire et assure l'entretien de 4 équipements sportifs (Halle Dortet et Le Nautilus à Limours, Gymnase et Dojo de Briis-sous-Forges). Si les communes gèrent les créneaux proposés aux associations, ces dernières sont ponctuellement accompagnées par la CCPL dans leurs recherches.

CHIFFRES CLÉS

- **20 000 €** pour les spectacles et actions culturelles, subventionnés jusqu'à 40% par le Département
- Une aide pérenne de **10 000 €** à la Compagnie Théâtrale de la Cité du Théâtre de Bligny
- **4 000 €** pour les projets culturels d'intérêt intercommunal (8 projets aidés en 2016)
- 2 espaces d'exposition, 1 scène mobile, du matériel scénique et d'exposition

ENVIRONNEMENT

Le Domaine de Soucy au cœur de l'action

En 2016, la Communauté de Communes du Pays de Limours a poursuivi les objectifs de gestion du Domaine de Soucy, au profit d'un meilleur accueil des différents publics. Elle a aussi concrétisé son engagement pour la sauvegarde de la biodiversité en signant la Charte Régionale de la Biodiversité.

■ Accueil des pêcheurs



Étang du Domaine de Soucy

Le 30 mars 2016, la CCPL signait une convention relative à l'utilisation de l'étang et l'exercice du droit de pêche à la ligne, avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) portant le nom d'« Épinoche du Val d'Orge ».

Les avantages

- Gratuité de la pêche pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés par un adulte et résidant sur le territoire de la CCPL.
- Gratuité pour les pêches organisées par un animateur ou un enseignant, après accord du service environnement.
- La police de la pêche est ainsi exercée par les gardes assermentés de l'association.
- Un inventaire piscicole complet devra être effectué, justifiant peut-être des opérations de repoissonnement et d'alevinage, confiées à l'association.

■ Accueil des randonneurs

Deux circuits pédestres ont été tracés et balisés dans le parc, afin de permettre aux randonneurs de parcourir deux boucles, respectivement de 1,9 km (petite randonnée) et 3 km (randonnée découverte). Pour chacun d'eux, les points d'intérêts sont identifiés, permettant ainsi de découvrir les différents milieux naturels du Domaine.

■ Accueil des familles

Les familles n'ont pas été oubliées puisqu'une randonnée familiale plus courte (1,3 km) a été tracée et balisée, permettant aux parents avec de jeunes enfants de parcourir le parc du Domaine de Soucy.

■ Parcours Smart'Flore



Exemple de QRcode du parcours Smart'Flore

Par ailleurs, en partenariat avec Tela Botanica, un **parcours Smart' Flore** a été mis en place.

Les coins de nature sont partout. En créant des sentiers botaniques, Smart' Flore invite à revisiter ces endroits parfois oubliés de notre environnement proche et devient prétexte à sortir et créer du lien avec cette nature de proximité.

Des panneaux explicatifs ponctuent ce parcours afin de faire redécouvrir 12 espèces de végétales sous un autre angle. Les détenteurs de smartphones peuvent utiliser des **QRcodes**, afin d'accéder aux fiches descriptives des espèces.

■ Fête de la Nature



Fête de la Nature le 21 mai 2016

192 personnes, enfants et adultes, étaient présentes à la Fête de la Nature 2016, dont 114 personnes de la CCPL et 78 hors CCPL.

Afin d'avoir connaissance du profil des visiteurs, un tableau indiquant le nombre de personnes et leur provenance était rempli au fur et à mesure en questionnant les visiteurs.

La fréquentation a été en nette progression par rapport aux années précédentes. Le beau temps, l'animation effectuée pour les jeunes le mercredi et la communication effectuée, en sont à l'origine.

Les partenaires ont tous été très impliqués dans la préparation (réunions, création de matériel pour le CIVAM, préparation du terrain pour l'EVO, etc.). Pas moins de 11 partenaires ont été mobilisés pour cette manifestation dont le Conseil Départemental de l'Essonne, Les Ailes de Limours, l'Épinoche du Val d'Orge, Monsieur Divo d'Éco Terra, le CIVAM de l'Hurepoix, Émilie Thomas des éditions Flower Bloom et Monsieur Blanchier d'Athéna Junior.

■ Réflexion sur un PCAET

La fin d'année a été propice à une large réflexion sur la mise en œuvre pour le territoire de la CCPL, d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) devenu obligatoire par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. 2017 verra donc le démarrage d'une action d'envergure puisqu'elle nous mènera jusqu'en 2018 pour sa mise en œuvre, puis jusqu'en 2050 pour son suivi et l'appréciation continue des améliorations attendues.

■ Gestion du Domaine de Soucy

La gestion du domaine se poursuit. Différentes opérations ont été effectuées :

- L'inventaire des chiroptères en fin d'année par la société Rainette. Cet inventaire montre qu'il existe 7 variétés différentes de chiroptères dans le domaine sur les 14 répertoriées en France.
- La mise en place d'une roselière permettant la filtration des eaux et la création d'habitats pour la faune aquatique et avifaune.
- L'identification d'espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon, arbre aux papillons, etc.).
- L'abattage d'arbres devenus dangereux pour les promeneurs.

Inventaire des chiroptères au Domaine de Soucy - Murin à oreilles échancrées



COMMUNICATION

Un service adapté

Durant l'année 2016, dans la continuité de 2015, la réorganisation du service communication de la Communauté de Communes du Pays de Limours se poursuit. Le site Internet devient l'outil incontournable de chaque service pour répondre aux besoins et questions des internautes. Les lieux et chiffres de consultations sont la preuve de l'attractivité des propositions de la CCPL.

■ Site Internet www.cc-paysdelimours.fr

La CCPL a souhaité faire de son site Internet, l'outil principal de communication au service de tous. C'est un site entièrement « relooké » qui est mis en ligne depuis juillet 2015. Le site Internet, reflet majeur de la CCPL vers l'extérieur, fait preuve d'une forte attractivité. Son organisation depuis 2015 est plus proche des attentes du public.

La convivialité et la facilité d'accès aux informations doivent interpeller l'attention du lecteur. Plus dynamique, conviviale et intuitive, la refonte du site Internet permet une meilleure navigation et un accès complet et rapide aux données.

Le site Web est l'interlocuteur virtuel privilégié du public, donnant au premier regard, une vision globale et transversale des services et axes d'actions de la CCPL. Les mises à jour qui étaient centralisées par un agent et répercutées mensuellement sur le site n'apportaient plus une vision réactive de la vie de la CCPL. Des agents de chaque service ont reçu une nouvelle formation à la mise à jour autonome et immédiate du site Internet.

Sur la page d'accueil du site, les informations les plus utiles pour les visiteurs sont toutes accessibles par une navigation intuitive.

Les manifestations et actualités de la CCPL sont indiquées de façon claire et rapide dans un bandeau défilant.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité de la CCPL, élément central de la communication intercommunale publié à l'intention de l'ensemble des élus du territoire, est téléchargeable directement depuis la page d'accueil du site Internet de la CCPL. Clair, évaluatif et attrayant, il donne une note plus moderne et plus dynamique à la signature CCPL.

Lettre du Dév'Éco

La lettre d'information du service Développement Économique de la CCPL est un bi-mensuel au service des entreprises du territoire. Son rôle est de faire circuler les informations et favoriser la mise en commun des avancées et des expériences. La Lettre du Dév'Éco a été configurée en accès direct sur la page d'accueil du site Web de la CCPL.



Page d'accueil du site Internet

Le Portail famille de l'ACM

Depuis septembre 2016, un portail famille de l'Accueil Collectif Mineurs (ACM) est mis en œuvre afin de satisfaire les administrés et faciliter leurs démarches. Le portail famille est un espace sécurisé permettant aux parents de consulter ou modifier leurs informations personnelles, faire les inscriptions, les réservations et les annulations en ligne pour l'accueil de loisirs maternel, élémentaire et jeunesse (de 3 à 17 ans), les mercredis et les vacances scolaires. Cet espace famille est directement accessible depuis le site Web dans la rubrique « Famille - Accueil de loisirs / ACM - Portail famille ».



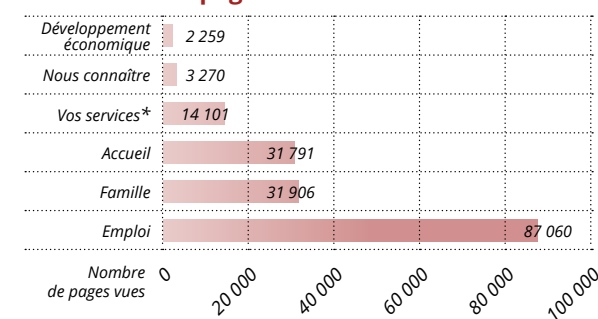
CHIFFRES CLÉS

Consultation du site Internet de la CCPL en 2016 :

- 170 387 pages visitées
- 54 381 visites

Bilan des consultations du site Web en 2016 par rubrique

Total : 170 387 pages vues



* Vos services : transports, culture et sports, patrimoine et tourisme, urbanisme, environnement, liaisons douces, gestion des déchets, aire d'accueil intercommunale des gens du voyage.

Lettre d'information

Depuis juillet 2015, les internautes ont la possibilité de s'inscrire à la Newsletter de la CCPL grâce à un lien d'inscription en page d'accueil. Le fichier de diffusion grossit de jour en jour. Afin d'être toujours plus proche de ses administrés et plus utile, les équipes de la CCPL travaillent à la sortie prochaine de la Lettre d'information mensuelle de la CCPL, sur laquelle chaque service sera mis en exergue en fonction de son actualité et de ses projets. Cet outil verra le jour dès le début 2017. Il permettra d'accéder mensuellement aux actualités et informations importantes des différents services de la CCPL.

■ Imprimerie

L'imprimerie intercommunale fait partie des autres compétences de la CCPL. C'est un service logistique à disposition des communes. Même si la Communauté de Communes n'a pas de compétence obligatoire en la matière, elle a décidé de poursuivre ce service aux communes en précisant les règles d'accès aux machines et les formats des supports à imprimer. Les communes utilisatrices ont délégué chacune un ou des référents qui ont été formés à l'utilisation des imprimantes et aux manipulations nécessaires à l'exécution de leurs travaux. Un bon de travaux CCPL dûment rempli et signé par la mairie concernée doit être remis par l'agent référent avant chaque impression. Les créneaux-horaires d'accès sont réservés à l'avance auprès de l'agent responsable du planning. Tous les supports à imprimer, affiches A3 ou A4, flyers, bulletins municipaux pliés et agrafés doivent porter la mention « Imprimé par la CCPL ».

Bilan des impressions en 2016

COMMUNES	DEMANDES D'IMPRESSIONS	NOMBRE DE TIRAGES (PAGES)	POURCENTAGES
Angervilliers	66	33 253	5 %
Boullay-les-Troux	23	16 567	3 %
Briis-sous-Forges	108	172 124	27 %
Courson-Monteloup	0	0	0 %
Fontenay-lès-Briis	35	50 571	8 %
Forges-les-Bains	40	69 495	11 %
Gometz-la-Ville	50	103 813	16 %
Janvry	17	20 818	3 %
Les Molières	43	14 966	2 %
Limours	211	87 729	14 %
Pecqueuse	20	4 720	1 %
Saint-Jean de Beauregard	12	4 910	1 %
Saint-Maurice-Montcouronne	7	28 610	4 %
Vaugrigneuse	6	3 270	1 %
CCPL	46	26 979	4 %
TOTAL	688	638 085	100 %

Communauté de Communes du Pays de Limours

615 rue Fontaine de ville
91640 Briis-sous-Forges
Tél. : 01 64 90 79 00
accueil@cc-paysdelimours.fr
www.cc-paysdelimours.fr



Angervilliers
Boullay-les-Troux
Briis-sous-Forges
Courson-Monteloup
Fontenay-lès-Briis
Forges-les-Bains
Gometz-la-Ville
Janvry
Les Molières
Limours
Pecqueuse
Saint-Jean de Beauregard
Saint-Maurice-Montcouronne
Vaugrigneuse

